

pas d'aujourd'hui que j'en suis

Je ne vous dis point quel sera
à propos de ménager la
consultation.

Honorable
Vostres très humble et très
obéissant serviteur
A. De Wicquefort

De Paris ce 20 Jan 1752.

II

Monsieur,

Vous verrez par la réponse que l'amy fera
à l'avis qu'on lui a donné du présent qu'il
la recen des dimanche devoirs. Je n'ay pas
manqué dell'accompagner. D'assurances pour
l'avenir en cas de continuation de service
L'on seroit bien heurieux si on s'en pouvoit
passer, comme l'on fera après la sentence
et le règlement des affaires sur le lieu, parce
que c'est un homme qui ne se contente pas
de peu et qui prétend tirer toute sa subsis-
tence de n're costé; ce qui ne se peut pas
faire, ce me semble. Il m'a monsté ce
matin la seconde consultation que l'on
a faite icy sur la succession en la princi-
pauté d'orange. Les advocats l'ont déci-
dée selon le droit escrit, en disant que les
loix Romains font succeder la mere à l'ay
faute de frere ou de soeur, sans tou-
cher au droit feodal ou à la souveraineté.
M. de la Vieille même a dit qu'il en étoit
détrompé, et que les advocats lui avoyent

dit que le P. R. n'y pouvoit rien preten-
 dre, qu'il tascherait de detromper aussy
 M. de Beuvoliet : y ajoutant que M. la
 P. D. gagnera toujours par la chicane et
 qu'il faut trouver moyen de se mettre en
 possession. Hoc opus, hic labor. Quoy qu'a
 la Cour de Cleves j'en aye eu une satisfi-
 cation que le paiement de mes gages, je ne
 laisse pas d'être infiniment obligé à ceux qui
 me l'ont procurée, et tascheray de le reconnoi-
 tre par mes tres humbles services. Quand
 on payera les 800 tt je vous supplie d'en don-
 ner la moitié à mon frere et de croire
 que je suis

Monsieur

Vre tres humble et
 tres obeissant serviteur

J. Bellinquet

de Paris ce 10 fev. 1652.

III

Monsieur,

Au retour de mon voyage de la Cour
 j'ay trouvé en cette ville vostre lettre du
 dernier fevrier. Les deperches qui l'accompagnoy-
 ent ont en leur adresse incontinent apres leur
 arrivée. Messieurs l'Electeur mon maistre
 madonna en meme temps de partir aussy-
 tost de la Cour pour me rendre a Orange,
 si je pouvois faire en poste par le droit chemin
 et sans danger, mais ayant a traverser apres